



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**EAU POTABLE**

**RECOURS A LA PLATEFORME DE VENTES AUX ENCHERES PUBLIQUES EN LIGNE -  
ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay souhaite vendre des objets ou matériels appartenant à la Direction de l'Eau Potable, non affectés à un usage public, conservés dans divers lieux ; le matériel réformé est susceptible de porter notamment sur de l'outillage et des véhicules,

Considérant que ce besoin a fait l'objet d'une consultation en application des dispositions de l'article R2123-1 du Code de la commande publique, et qu'après analyse des offres, la proposition de la société AGORA STORE ayant son siège social à Montreuil (93100), 20 rue Voltaire, apparaît économiquement avantageuse, pour une durée d'un an, reconductible trois fois, et pour un montant décomposé comme suit :

- Accès à la plateforme (uniquement la 1ère année) – Hébergement et maintenance du site vendeur : 300 € HT
- Frais acheteurs sur le montant HT : 12 %
- Frais de dossier acheteurs et unitaires pour la vente de véhicules et matériel roulants : 75 € HT

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DÉCIDE** de signer un marché ayant pour objet le recours à une plateforme pour la vente aux enchères publiques en lignes d'objets ou matériels appartenant à la direction de l'eau potable avec la société AGORA STORE ayant son siège social à Montreuil (93100), 20 rue Voltaire, pour une durée d'un an, reconductible trois fois, et pour un montant décomposé comme suit :

- Accès à la plateforme (uniquement la 1ère année) – Hébergement et maintenance du site vendeur : 300 € HT
- Frais acheteurs sur le montant HT : 12 %
- Frais de dossier acheteurs et unitaires pour la vente de véhicules et matériel roulants : 75 € HT.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Fait à Béthune, le 27 OCT. 2022

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,

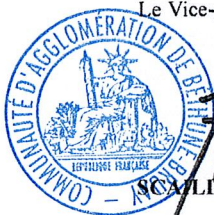


SCALLIEREZ Philippe

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : 27 OCT. 2022

Et de la publication le : 27 OCT. 2022

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



SCALLIEREZ Philippe